

TARIFS MUNICIPAUX ANNEE CIVILE 2021

Appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021

TABLE DES MATIERES

A) MODES DE TARIFICATION PAR ANNEE CIVILE

I. TARIFS UNIQUES.....	3
II. TARIFS SOUMIS AU QUOTIENT DIT « SENIORS »-6 TRANCHES.....	3
III. TAUX D'EFFORT.....	4

B) LES TARIFS EN ANNEE CIVILE

IV. AFFAIRES CIVILES	
1) Droits et taxes liés au fonctionnement des cimetières.....	4
2) Photocopieurs et supports divers.....	4
V. LOCATION DES SALLES	
1) Salles municipales, Centre Culturel, salle Albert Caillou et Théâtre.....	5
2) Salles conviviales Marcel Pagnol.....	6
3) Dispositions communes à l'ensemble des salles.....	7
VI. COMMERCE – MARCHÉ.....	7
VII. CULTURE	
1) Cinéma Etoile Cosmos.....	7
2) Location des Eglises pour les tournages.....	8
VIII. SPORTS	
1) Location des gymnases.....	8
IX. PETITE ENFANCE – CRECHES.....	8
X. SENIORS ET LIENS INTERGENERATIONNELS.....	9
1) Animation seniors	9
XI. SECURITE ET PREVENTION	
1) Horodateurs.....	10
2) Tarifs spécifiques : parking souterrain du marché et zone violette.....	10
3) Forfaits post stationnement (FPS).....	11
4) Abonnements en zone orange.....	11
XII. VOIRIE ET GESTION DU DOMAINE PUBLIC	
1) Droits et stationnement des taxis (annuel).....	11
2) Droits de stationnement pour les chapiteaux et les installations foraines.....	11
3) Suppression d'arbres d'alignement.....	12
4) Droits de voirie.....	12
a. Droits de voirie permanents.....	12
b. Droits de voirie non permanents.....	13
5) Réparation de voirie.....	13
6) Dépôts sauvages.....	14
7) Création d'entrée charretière (bateau).....	14

A) Modes de tarification par année civile

Les présents tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

I. Tarifs uniques

Affaires civiles	- Cimetières - Photocopies / Fournitures de supports divers
Petite Enfance	- Frais de dossiers crèches - Accueil d'urgence
Sport, Jeunesse	- Location des gymnases
Action de proximité et insertion	- Salles municipales et salles du théâtre de Chelles
Commerce	- Marché d'approvisionnement
Culture	- Cinéma Etoile Cosmos - Location des Églises
Seniors et liens intergénérationnels	- Animations - Repas de Noël et Semaine Bleue
Police municipale	- Stationnement (abonnements, horodateurs, parking souterrain)
Voirie et gestion du domaine public	- Droits de stationnement des taxis - Droits de stationnement pour les chapiteaux et installations foraines - Arbres d'alignements - Droits et réparations de voirie / création d'entrée charretière (bateau) - Dépôts sauvages : enlèvement et traitement des déchets - Recharges bornes IRVE

II. Tarifs soumis au quotient dit « Seniors » – 6 tranches

Seniors et lien intergénérationnel	- Repas festifs
---	-----------------

Mode de calcul de la tranche QF seniors = Ressources mensuelles ❶ / Nombre de parts ❷

❶ Les ressources mensuelles sont établies en cumulant les revenus du foyer, sur la base de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente, auxquelles sont ajoutés les autres revenus éventuels, les pensions alimentaires reçues et en déduisant les éventuelles pensions alimentaires versées.

❷ Le nombre de parts correspond au nombre de personnes présentes au foyer.

Tranches	De	à
A		743 €
B	743,01 €	943 €
C	943,01 €	1143 €
D	1143,01 €	1343 €
E	1343,01 €	1543 €
F	1543,01 €	+

III. Taux d'effort

Petite Enfance	- Crèches
-----------------------	-----------

B) Les tarifs en année civile

IV. Affaires civiles

1) Droits et taxes liés au fonctionnement des cimetières

Droits et taxes liés au fonctionnement des cimetières	
	Tarifs
COLUMBARIUM	
Pour 10 ans (2 places)	400 €
Pour 15 ans (2 places)	600 €
Pour 30 ans (2 places)	1 000 €
TAXES AFFERENTES AU COLUMBARIUM	
Pour dépôt	100 €
Pour scellement d'une urne sur monument funéraire	100 €
CONCESSION	
15 ans (2 places, pleine terre)	270 €
30 ans (3 places)	570 €
50 ans (4 places)	1 000 €
DROITS DE CAVEAU PROVISOIRE (par mois)	
1er mois	150 €
2ème au 5ème mois	210 €
6ème mois et plus	300 €
INHUMATION	100 €
CAVES URNES	
30 ans	570 €
50 ans	780 €

2) Photocopieurs et supports divers

Duplication des documents	
Désignation	Tarifs
Type de copie ou d'impression	
Format A4_Recto	0,10 €
Format A4_Recto/Verso	0,20 €
Format A3_Recto	0,30 €
Format A3_Recto/Verso	0,40 €
Fournitures de supports divers	
Liste électorale sur listing	75,00 €

V. Location des salles

1) Salles municipales, Centre Culturel, salle Albert Caillou et Théâtre

Location des salles	
	Tarifs
Salles Municipales: tarification forfaitaire	
Ameller, Hiser, rue de l'ilette, Mont-Chalâts, Vieux Colombier, Verdier et autres petites salles de même contenance	
Réunion copropriétaires Chellois	169 €
Réunion copropriétaires et associations non Chelloises	338 €
Centre Culturel : tarification à la journée	
Salle Malraux (300 personnes)	
Associations non Chelloises	1 638 €
Entreprises	1 485 €
Associations Chelloises*	819 €
Option forfait ménage	149 €
Salle Tristan et Iseult (700 personnes)	
Associations non Chelloises	3 277 €
Entreprises	2 560 €
Associations Chelloises*	1 638 €
Option forfait ménage	240 €
Salles Malraux et Tristan et Iseult (1000 personnes)	
Associations non-Chelloises	4 097 €
Entreprises	3 636 €
Associations Chelloises*	2 048 €
Option forfait ménage	384 €
* Mise à disposition gratuite à concurrence de deux manifestations par an. Au-delà facturation	
Forfait location salle Tristant ou Iseult	300 €
Syndics de copropriété	
Salle Albert Caillou (180 places mini théâtre)	
Ateliers de théâtres amateurs et les activités culturelles en partenariat avec la Ville	Prêt gratuit
Associations non-Chelloises	1 076 €
Associations Chelloises*	461 €
Option forfait ménage	84 €
* Mise à disposition gratuite à concurrence de deux manifestations par an. Au-delà facturation	
Salle du Théâtre (sauf pour l'Association du Théâtre de Chelles)	
Associations Chelloises à vocation culturelle	
Avec entrées payantes *	2 202 €
Avec entrées gratuites*	1 198 €
Option forfait ménage	240 €
* Mise à disposition gratuite à concurrence d'une manifestation par an. Au-delà facturation.	
Autres associations non-Chelloises	
Autres associations non Chelloises avec entrées payantes	2 867 €
Autres associations non Chelloises avec entrées gratuites	1 434 €
Option forfait ménage	240 €
Autres demandeurs	
Entreprises	4 619 €
Option forfait ménage	240 €
Caution pour toutes les salles (chèque de caution)	
% du montant total de la réservation	50%

2) Salles conviviales Marcel Pagnol

Location des salles conviviales Marcel Pagnol	
	Tarifs

	Arrhes*	Solde**	Total
<u>Vendredi - Samedi, de 10h00 à 6h00, soit 18 heures</u>			
Salle Marius (70m ² / 60 personnes)	112 €	176 €	288 €
Salle César (140m ² /120 personnes)	192 €	303 €	495 €
Salle Marius et César (210m ² /180 personnes)	292 €	455 €	747 €
<u>Le Dimanche de 8h00 à 22h00, soit 14h00</u>			
Salle Marius (70m ² / 60 personnes)	88 €	139 €	227 €
Salle César (140m ² /120 personnes)	142 €	222 €	364 €
Salle Marius et César (210m ² /180 personnes)	220 €	346 €	566 €
<u>Du mardi au jeudi tarif forfaitaire pour les entreprises, syndicats de copropriété, associations</u>			
Chellois			167 €
Non-Chellois			303 €
* Les arrhes sont redevables au moment de la réservation. Elles ne sont pas remboursables ** Le solde doit être versé au moins un mois avant la date d'occupation de la salle			
<u>Caution***</u>			
Salle Marius			400 €
Salle César			800 €
Salles Marius et César			1 200 €
***Le chèque de caution est remis lors de la constitution du dossier de réservation. Il est restitué à l'issue de l'occupation des locaux sauf en cas de dégradations. En cas de dégradations, si le montant des réparations est supérieur à la caution, le différentiel est facturé à l'utilisateur.			
<u>Option forfait ménage</u>			
Salle Marius			51 €
Salle César			71 €
Salles Marius et César			91 €
<u>Sonorisation</u>			
Location matériel de sonorisation: tarif par jour de location			51 €
<u>Remboursement en cas de dégradations (prix unitaire par article)</u>			
Table rectangulaire			101 €
Table ronde			283 €
Chaise			81 €
Toutes autres dégradations portant sur l'électroménager, le matériel de sonorisation, le clos et le couvert ainsi que les aménagements de toute nature sont intégralement facturées aux réservataires à l'appui d'un devis des réparations à effectuer.			

3) Dispositions communes à l'ensemble des salles

La location des salles est consentie sous réserve :

- Du respect des principes suivants :

- ! les occupations aient été prises en compte et avalisées dans le cadre de l'élaboration du calendrier d'occupation ;
 - ! les manifestations soient conformes aux activités telles que définies dans les statuts des organisateurs.
- Et des règlements d'occupation spécifiques à chacune des salles.

VI. Commerce – Marché

Droits de places	
Tarif par mètre linéaire	Tarifs
Abonnés intérieurs	2,10 €
Abonnés extérieurs	1,95 €
Volants	2,40 €

VII. Culture

1) Cinéma Etoile Cosmos

Désignation		Tarifs
Tarif Plein		8,10 €
Tarif réduit	Tous les jours sauf week-end : étudiants, chômeurs, retraités	6,75 €
Tarifs spéciaux pour les séances avant 12h00 et jeudi toute la journée	Pour tous, mercredi, jeudi, samedi et dimanche matin hors jours fériés	4,50 €
Tarif jeunes de moins de 20 ans	Tous les jours et à toutes les séances	6,00 €
Tarif abonnés Carte Family (7 places pour 43,4€)	* Dont 2,10 € de frais de gestion inclus * Valable pour 1 à 7 entrées par séance * Validité 4 mois	6,20 €
Tarif Séniors	Lundi après-midi (séance à 14h)	5,40 €
Tarif scolaires et groupes	Collèges et lycées Groupes (10 personnes)	5,10 €
Tarif Enfants (- 16ans)	Tous les jours et à toutes les séances	4,50 €
Tarif Enfants spécial "Petits scolaires"	Ecoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, espaces de proximité et de citoyenneté, public entre 0 et 3 ans de Chelles	3,10 €
Dispositifs scolaires Education nationale	Collèges, lycées et apprentis cinéma	2,50 €
Tarif Comités d'entreprise	Valable tous les jours	5,80 €
Fête du cinéma / Evénements spéciaux		3,50 €
Ciné chèque	Contremarque valable tous les jours	6,20 €
A noter: Une majoration du prix de place de 2 € sera perçue pour les films en 3D		

2) Location des Églises pour les tournages

Tarifs		
Arrhes	Solde	Total

Location jusqu'à 4 jours consécutifs (1jour = 12h)			
Tarif par jour du lundi au vendredi	600 €	1 400 €	2 000 €
Tarif par jour avec le samedi et/ou le dimanche (Majoration 30%)	780 €	1 820 €	2 600 €
Location au-delà de 4 jours consécutifs (1 jour = 12h)			
Tarif par jour du lundi au vendredi	540 €	1 260 €	1 800 €
Tarif par jour avec le samedi et/ou le dimanche (Majoration 30%)	702 €	1 638 €	2 340 €
Majoration de 30% des heures de nuit de 22h à 7h00			
Caution : 50% du montant total de la location			

VIII. Sports

1) Location des gymnases

Désignation	Tarifs
Location aux organismes hors commune (par heure)	71,00 €
Location aux associations et à l'éducation nationale (par heure)	35,00 €

IX. Petite Enfance – Crèches

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux d'effort s'applique à l'ensemble des niveaux de revenus dans la limite d'un plafond fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (voir ci-après).

Frais de dossier :

- 25 € par famille pour les contrats compris entre une demi-journée et deux journées et demie par semaine.
- 50 € par famille pour les contrats compris entre trois et cinq jours par semaine.

Sans mise à jour annuelle du niveau de revenus de la famille, il lui sera appliqué le tarif de 5,33 €/heure.

Conformément aux conventions (avenants) signés le 9 novembre 2000 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Ville applique, depuis le 1^{er} septembre 2002 un mode de calcul basé sur l'application du taux d'effort fixé par la CAF au revenu des foyers bénéficiant de l'accueil d'un ou plusieurs de ses enfants dans les structures petite enfance.

Ce dispositif a été modifié par les délibérations du 3 mars 2006 relatives à la Prestation de Service Unique (PSU) mise en place et tarifs.

La participation des familles est basée sur un taux d'effort individuel calculé à partir des ressources des familles :

TAUX HORAIRE

Familles de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants	8 à 10 enfants
-------------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------------

Accueil collectif	0,0615 %	0,0512 %	0,0410 %	0,0307 %	0,0307 %	0,0307 %	0,0307 %	0,0205 %
Accueil familial	0,0512 %	0,0410 %	0,0307 %	0,0307 %	0,0307 %	0,0205 %	0,0205 %	0,0205 %

Les ressources à prendre en considération sont constituées de l'ensemble des revenus annuels perçus par la famille hors prestations familiales, aides au logement et avant abattement.

En cas d'absence de ressources, un plancher et un plafond fixent le cadre de l'application du taux d'effort :

Plancher : montant annuel du RSA socle mensuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement annuel (en vigueur).

Plafond : le plafond est fixé par la CAF pour 2021 à 5 800 € (cinq mille huit cents euros).

Ceux-ci peuvent être révisés chaque année en fonction des données transmises par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne avec les taux des prestations de service.

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille, même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement, permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur (par exemple, une famille de 2 enfants, dont un est handicapé, bénéficie du tarif applicable à une famille de 3 enfants). La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge en situation de handicap dans le foyer.

En cas de changement dans la cellule familiale ou de changement de situation professionnelle, les revenus familiaux pourront être révisés en cours d'année et par conséquent, le tarif qui en découle sera modifié.

L'accueil d'urgence : dans le cas où le taux d'effort n'est pas applicable en raison du caractère urgent de l'accueil associé au manque de revenus, il devra être établi conformément aux directives de la CAF un tarif spécifique qui correspond au tarif horaire moyen établi sur la moyenne des participations familiales observée sur l'année : tarif horaire : 1,36 € (moyenne de 2019).

X. Seniors et liens intergénérationnels

1) Animation seniors

Animations seniors		
		Tarifs
Animations		
Loto et jeux de cartes		2,85 €
Animation à thème, super loto		3,40 €
Animation avec buffet, karaoké, thé dansant		5,90 €
Participation transports		
Sorties Ile de France		6,10 €
Sorties Hors Ile de France		7,20 €
Repas		
Repas semaine Bleue et Noël (Chellois)		17,00 €
Repas semaine Bleue et Noël (Hors Chellois)		27,00 €
Repas festifs	A+B+C	4,35 €
	D+E+F	7,05 €
	Hors Commune	14,10 €
Café*		0,50 €
Boissons		1,00 €

XI. Sécurité et Prévention

1) Horodateurs

Horodateurs : zone orange.		Horodateurs : zone rouge.		Horodateurs : zone rouge. Dimanche matin de 9h00 à 13h00	
Durée (*)	Tarifs	Durée (*)	Tarifs	Durée (*)	Tarifs
0h30	Gratuité	0h30	Gratuité	0h30	Gratuité
0h45	Gratuité	0h45	0,80 €	0h45	Gratuité
1h00	Gratuité	1h00	1,10 €	1h00	Gratuité
1h15	0,70 €	1h15	1,50 €	1h15	0,80 €
1h30	0,90 €	1h30	1,80 €	1h30	1,10 €
1h45	1,10 €	1h45	2,10 €	1h45	1,50 €
2h00	1,30 €	2h00	2,50 €	2h00	1,80 €
2h15	1,50 €	2h15	15,00 €	2h15	15,00 €
2h30	1,70 €	2h30	30,00 €	2h30	30,00 €
2h45	1,90 €	* Durée maximale 2h30		* Durée maximale 2h30	
3h00	2,10 €				
3h15	2,30 €				
3h30	2,40 €				
3h45	2,50 €				
4h00	2,60 €				
4h15	15,00 €				
4h30	30,00 €				
** Durée maximale 4h30					

2) Tarifs spécifiques : parking souterrain du marché et zone violette

Le stationnement est payant du lundi au samedi.

Tarifs spécifiques : parking souterrain du marché et zone violette	
Durée (*)	Tarifs
1h00	Gratuité
1h15	0,70 €
1h30	1,10 €
1h45	1,50 €
2h00	1,90 €
2h15	2,30 €
2h30	2,50 €
2h45	2,70 €
3h00	3,00 €
3h15	15,00 €
3h30	30,00 €
** Durée maximale 3h30	

3) Forfaits post stationnement (FPS)

Forfaits post stationnement (FPS)	
Tarifs	
Forfait Post Stationnement	30,00 €
FPS minoré si paiement dans les 5 jours	15,00 €

4) Abonnements en zone orange

Il a été mis en place, dans le cadre du stationnement réglementé, des possibilités d'abonnement spécifiques pour les riverains et à destination des commerçants, artisans, professions libérales ou des salariés des entreprises ou administrations de ces secteurs implantées dans la zone de stationnement réglementé orange du centre-ville de Chelles ainsi que pour les artisans hors zone afin de leur permettre un accès aux chantiers en centre-ville.

Abonnements zone orange exclusivement (zone rouge exclue)		
	Tarifs	
	Mensuel	Annuel
Riverains	6 €	60 €
Agents économiques	18 €	180 €
Artisans Chelles hors zone		55 €

XII. Voirie et gestion du domaine public

1) Droits de stationnement des taxis (annuel)

Droits de stationnement des taxis	
	Tarifs
Droits annuels de stationnement des taxis	173 €

2) Droits de stationnement pour les chapiteaux et les installations foraines

Droits de stationnement pour les chapiteaux et les installations foraines			
3)		Tarifs	
		Par jour	Par mois
	Stationnement pour les chapiteaux et les installations foraines		
	De 1 à 50 m ²	7,45 €	156,15 €
	De 51 à 100 m ²	11,55 €	266,15 €
	De 101 à 500 m ²	15,00 €	513,50 €
	Suppression d'un arbre (dans le cadre d'un programme annuel de travaux)		
	Abattage – Dessouchage d'un arbre de moins de 1 m de diamètre	7,45 €	
	Location chalet en bois		
	Ces droits de voirie seront perçus à terme à échoir.		
	Plantation d'un arbre		

Abattage et
plantation
d'arbres

Tarifs

473 €

Fourniture et plantation d'arbre y compris confection de fosse en pleine terre	700 €
Fourniture et plantation d'arbre y compris confection de fosse sur trottoir (hors réfection de voirie)	1 200 €

4) Droits de voirie

a) Droits de voirie permanents

Le permissionnaire en place au 1^{er} janvier de l'année est redevable de la taxe "droits de voirie" même en cas de changement de gérant dans le courant de l'année.

Droits de voirie permanents		
Désignation des droits	Quantité	Tarifs
Terrasse, étalage amovible et non couvert	le m ² /an	25,30 €
Terrasse, étalage amovible et non couvert	le m ² /mois	5,30 €
Terrasse permanente couverte et close	le m ² /an	114,80 €
Banne de boutique, store déroulable	le mètre linéaire/an	16,85 €
Rôtissoire, distributeur de produits alimentaires	l'unité/an	72,65 €
Panneau au sol, oriflamme, présentoir publicitaire, porte menu, etc.	l'unité/an	31,60 €
Enseigne ordinaire (parallèle ou perpendiculaire à la façade), jusqu'à surface de 1 m ² au maximum	l'unité/an	42,15 €
Plus-value pour enseigne ordinaire supérieure à 1m ²	le m ² /an	30,75 €
Enseigne lumineuse (parallèle ou perpendiculaire à la façade), jusqu'à surface de 1m ² au maximum	l'unité/an	55,80 €
Plus-value pour enseigne lumineuse supérieure à 1m ²	le m ² /an	46,10 €
Marquise, auvent fixe	le m ² /an	20,05 €
Stationnement cycles et moto cycles	le m ² /an	25,30 €
Mobilier décoratif < 2m ² d'emprise au sol	l'unité/an	31,60 €
Chevalet double de présentation de presse	l'unité/an	136,90 €

b) Droits de voirie non permanents

Ces droits de voirie seront perçus à terme à échoir sur la base de la demande qui en précise la durée, à l'exception des bulles de vente et de ceux faisant l'objet d'une convention.

Droits de voirie non permanents		
Désignation des droits	Quantité	Tarifs
Bulle de vente au m ²	Le m ² /mois	15,00 €
Occupation de places de stationnement non payantes	l'unité/jour	10,45 €

	l'unité/mois	112,70 €
Occupation de places de stationnement payantes	l'unité/jour	20,80 €
	l'unité/mois	210,65 €
Occupation du domaine public	le m²/jour	10,45 €
Dépôt matériaux	le m²/jour	20,05 €
	le m²/mois	141,15 €
Échafaudage, occupation au sol derrière palissade, et base vie de chantier	le m²/mois	20,05 €
Pénalités de retard de fin de chantier / replis de matériels non réalisé / réfections de fin de chantier non effectuées	Le m² / jour de retard	20,05 €
Benne	l'unité/48 h	41,05 €
	au-delà et par jour	20,05 €
Mât provisoire pour ligne aérienne	l'unité / mois	80,80 €

5) Réparations de voirie

Réparation de voirie		
Désignation		Tarifs
N°	Main d'œuvre (tarifs par heure)	
1	Technicien	28,00 €
2	Contremaître = Agent de Maîtrise	25,00 €
3	Ouvrier = Adjoint technique	23,00 €
4	Plus-value pour heures de nuit et dimanches	100%
N°	Matériel (tarifs par heure) hors coût de la main d'œuvre	
6	Véhicule léger, tourisme ou fourgonnette (sans chauffeur)	12,25 €
7	Fourgon automobile	15,40 €
8	Camion crapeau	78,10 €
9	Balayeuse	155,50 €
10	Laveuse	113,55 €
11	Hydro gommeuse	9,55 €

6) Dépôts sauvages

Dépôt sauvage, enlèvement et traitement des déchets sur l'espace public			
N°	Désignation	Quantité	Tarifs
12	Tarif de mise en décharge, collecte et transport	Jusqu'à 1 tonne	110,00 €
		Par tranche de 100kg supplémentaire	21,00 €
13	Tarif de traitement des déchets	Jusqu'à 1 tonne	160,00 €
		Par tonne supplémentaire	160,00 €

7) Création d'entrée charretière (bateau)

La création d'entrées charretières, à la demande des riverains ou des sociétés, sur les voiries existantes, est soumise à autorisation délivrée par la commune. Les travaux sont en tout état de cause à la charge des pétitionnaires et seront réalisés par l'entreprise titulaire du bail d'entretien de la Ville.

Entrées charretières	
Désignation	Tarifs
Création d'une entrée charretière	
Tarification au m²	
Pour véhicules légers	250,00 €
Pour locaux industriels ou commerciaux supportant une circulation de poids lourds	310,00 €
Protection d'entrées charretières	
Pour un îlot inférieur à 1 m ² (protection d'un seul côté du bateau)	150,00 €
Pour deux îlots inférieurs à 1m ² (protection des deux côtés du bateau)	250,00 €
Par demi-mètre carré supplémentaire (îlot plus grand) selon nécessité à l'appréciation de la commune	50,00 €

Travaux sur trottoirs / voirie	
Désignation	Tarifs
Interventions sur trottoirs / voiries	
Tarification au m²	
Réfection de trottoir	150,00 €
Tarification à l'unité	
Création de « gargouille » de trottoir	310,00 €

Le montant de ces travaux sera à régler par le pétitionnaire au Trésor Public dès réception du titre de recette.